

Taux des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie au 2^e trimestre 2018

Au deuxième trimestre 2018, les conditions débitrices des crédits aux sociétés non financières (SNF) deviennent plus avantageuses. Le taux moyen des découverts, après trois trimestres consécutifs de hausse, diminue de 27 points de base (pb). Celui des crédits à l'immobilier, qui s'était redressé au trimestre précédent, s'oriente de nouveau à la baisse (-30 pb).

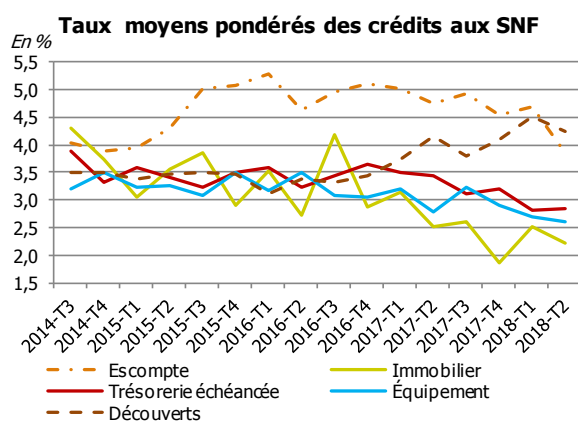
Le taux moyen appliqué aux crédits d'équipement s'inscrit en recul, pour le troisième trimestre consécutif (-8 pb), atteignant un nouveau point bas historique à 2,60 %. Ces crédits sont majoritairement souscrits à taux fixes et pour des durées relativement longues (un peu plus de 9 ans en moyenne). La moitié de ces crédits d'équipement est accordée à un taux inférieur à 2,92 % (contre 1,25 % en métropole).

Seul le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée se stabilise, après plus d'un an de baisse continue. Ces crédits de trésorerie, essentiellement accordés à taux variable, et pour une durée moyenne d'un peu plus de 7 ans sont pour moitié souscrits à un taux inférieur à 5,00 % (contre 2,00 % en métropole).

Au deuxième trimestre 2018, les taux pratiqués en Nouvelle-Calédonie restent supérieurs à ceux appliqués en France métropolitaine (cf. tableau). Les écarts ont cependant tendance à se réduire par rapport au trimestre précédent.

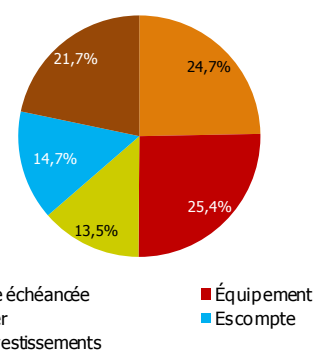
En revanche, les taux appliqués en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française demeurent relativement proches, à l'exception des découverts où les taux calédoniens sont supérieurs aux taux polynésiens (+ 206 pb).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE¹



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



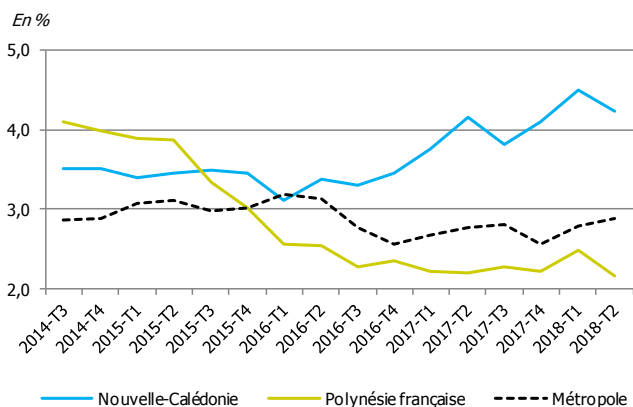
Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2018		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2018		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Découverts	4,23	2,88	4,50	2,79	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,84	1,81	2,82	1,61	89	23	36	36	5,00	2,00
Équipement	2,60	1,41	2,68	1,34	116	109	62	79	2,92	1,25
Immobilier	2,22	1,58	2,52	1,66	205	186	100	81	-	-

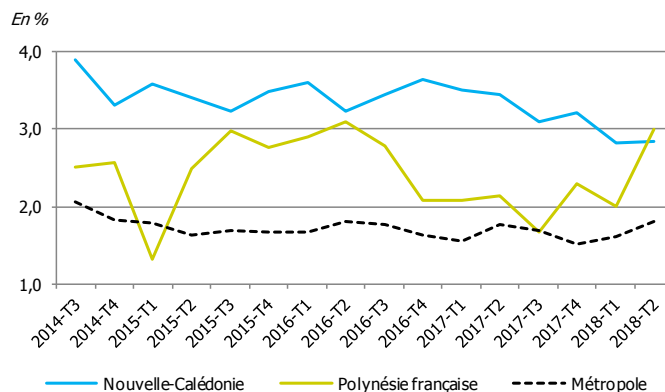
¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

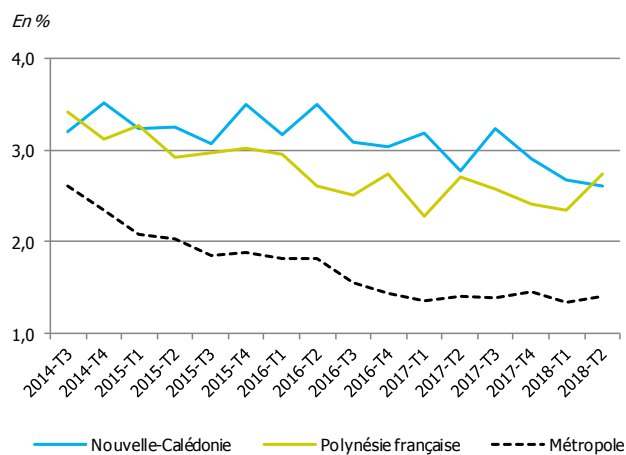
Découverts



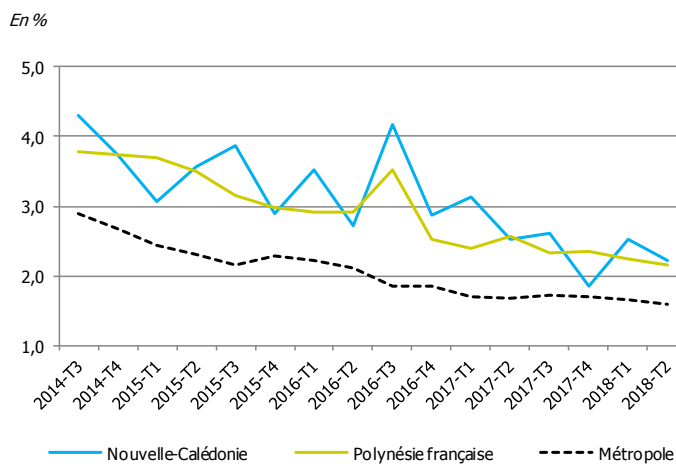
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 6 900 déclarations pour le 2^e trimestre 2018.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Jean-David NAUDET – Responsable de la rédaction : David CHATELAIN
Éditeur et imprimeur : IEOM - Achevé d'imprimer : aout 2018